



Union Locale des Syndicats CGT des Cantons du Roannais

Communiqué

MILITANT, OUI !

CRIMINEL, NON !

Quelle HONTE ! 2 des 5 militants CGT ont été arrêtés hier matin dès 6h00 par les forces de police de Roanne.

L'appartement d'un troisième, absent de chez lui, a été fouillé en présence de sa petite famille horrifiée !

Les deux derniers ont échappé à ces actes du fait qu'ils n'habitent pas au sein de Roanne Agglo.

Tout cela sous l'injonction du Procureur de la République de Roanne qui s'acharne à vouloir obliger les 5 militants CGT au prélèvement d'ADN.

4 et 6 heures de garde à vue, en cellule, montres, lacets et ceinture retirés, pour au bout du compte se voir remettre par le Commissariat de Police une convocation au Tribunal de Grande Instance de Roanne le 5 novembre 2013 à 13H00 ou ils seront jugés pour avoir refusé de se soumettre au prélèvement ADN.

Il semblerait que tout était programmé d'avance avec un excès de zèle en particulier du Procureur de la République de Roanne et d'une police Roannaise au comportement provocateur afin de faire craquer nos 2 militants qui n'a pas été sans conséquence sur leur santé physique et morale.

Il aura fallu la journée à la Confédération CGT et ses structures Union Locale, Union Départementale, au Bureau du Comité de Soutien des 5 militants CGT Roannais, aux élus du Front de Gauche, à la Sénatrice communiste de la Loire, à Madame le Maire de Roanne, qui par leurs interventions auprès des Cabinets Ministériels (Justice, Intérieur, 1^{er} Ministre et Présidence de la République) et auprès de la Préfecture de la Loire et de la Sous-préfecture de Roanne, pour d'abord arracher la libération des deux premiers militants et pour faire en sorte que les trois autres puissent rentrer chez eux dans la sérénité, avec leur famille.

Pour cela, une dernière concertation en Sous préfecture, à 20H00, aura été nécessaire !

Contrairement à ce qui a pu être diffusé dans une certaine presse et certains médias, jamais nos trois camarades n'ont été recherchés.

Depuis le 23 septembre 2010, date de leur première interpellation, les cinq militants CGT Roannais sont sous la protection de toute la CGT et du Comité de Soutien pour l'Expression et les libertés syndicales et la relaxe des cinq militants CGT Roannais.

Nous les accompagnerons, tous ensemble, le 5 novembre 2013 à 13h00 au Tribunal de Grande Instance de Roanne.

Nous appelons donc tous les militants, militantes, salariés, retraités, jeunes, tous les citoyens et citoyennes, comme la décidé le CCN de la CGT, à se mobiliser le 5 novembre prochain et participer massivement à la journée d'action nationale à Roanne pour obtenir une loi d'amnistie sociale, pour les libertés d'expressions et syndicales.